

CAHIER DES CHARGES

MARCHE N°2026/RNF/01 – MODULE E-LEARNING VALEURS AJOUTEES

Conception et réalisation d'un module e-learning sur les fondamentaux de la démarche "Valeurs ajoutées" des réserves naturelles.

Date de publication de l'offre : Le 9 février 2026

Date et heure limites de réception des candidatures :

« Le 23 février 2026 à 12h30 (Heure de Paris) »

1. DESCRIPTIF DE LA MISSION

1.1 ENTITES CONCERNÉES

Réerves Naturelles de France (RNF), association loi 1901, dont le siège est situé au 2 allée Pierre Lacroute, CS 67524 – 21075 DIJON cedex

Téléphone : 03 80 48 91 00

Courriel : rnf@rnfrance.org

Site internet : www.reserves-naturelles.org

Contact technique : digital.learning@rnfrance.org

Contact transmission candidatures : marchespublics@rnfrance.org

1.2 ETENDUE DE LA PRESTATION

I. CONTEXTE

Réerves Naturelles de France (RNF), association loi 1901 fondée en 1982 composée de près de 700 membres, anime le réseau des gestionnaires de réserves naturelles en France. Elle œuvre à l'harmonisation des pratiques de gestion et à la professionnalisation des compétences des gestionnaires de réserves naturelles et plus globalement d'aires protégées.

Face à l'érosion continue de la biodiversité et de la géodiversité, la France s'est dotée de deux cadres stratégiques majeurs à horizon 2030 : la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030 et la Stratégie nationale biodiversité (SNB) 2030. Ces stratégies fixent deux objectifs principaux :

1. Développer un réseau cohérent d'aires protégées couvrant au moins 30 % du territoire national ;
2. Renforcer le niveau de protection afin que 10 % du territoire bénéficie d'une protection forte.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, Réerves Naturelles de France valorise depuis 2016 la dynamique positive générée par les réserves naturelles (RN) à travers la notion de « valeurs ajoutées ». Cette démarche met en lumière la contribution écologique, sociale et économique des réserves naturelles et plus largement des aires protégées à leur territoire. RNF accompagne et outille les

gestionnaires d'aires protégées ainsi que les professionnels de la biodiversité et géodiversité afin de faciliter la compréhension, l'appropriation et la diffusion de cette approche auprès des acteurs locaux, via différents dispositifs de formation et de sensibilisation.

La création d'un module de formation au format e-learning s'inscrit dans cette dynamique. Il constitue un outil permettant de sensibiliser l'ensemble des acteurs des aires protégées à la notion de valeur ajoutée et d'en faciliter l'appropriation.

Ce module s'inscrit dans le cadre d'un projet mené en Nouvelle-Aquitaine depuis 2024 et se terminant en 2026. Il est financé par le Fonds Vert (l'Agence de l'Eau Adour-Garonne).

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

La présente mission a pour objectif la conception et la réalisation d'un module e-learning structuré en deux temps :

1. une introduction aux concepts clés et aux enjeux de la démarche « valeurs ajoutées » ;
2. une mise en pratique immersive via un jeu sérieux.

Le jeu sérieux devra s'inspirer de la « Fresque des Valeurs Ajoutées », activité phare de la formation en présentiel existante, et proposer une approche ludique avec une mécanique adaptée au format numérique et à un usage en autonomie.

L'enjeu est de favoriser l'appropriation des notions fondamentales de la démarche grâce à une expérience d'apprentissage active, engageante et immersive.

Ce module vise à :

- Sensibiliser les gestionnaires d'aires protégées et les professionnels de la biodiversité et de la géodiversité à la notion de « valeurs ajoutées » d'une réserve naturelle et à sa contribution au territoire.
- Créer un socle commun de connaissances afin d'initier la réflexion sur la notion « valeurs ajoutées » et d'aligner les acteurs autour d'un cadre conceptuel partagé, d'une culture commune.
- Favoriser l'appropriation individuelle de la démarche, en stimulant l'analyse personnelle et les premières prises de recul sur les notions abordées.
- Préparer les participants aux concepts clés qui seront approfondis lors de la formation en présentiel.
- Assurer une continuité pédagogique cohérente entre le e-learning et la formation en présentiel en s'appuyant sur un socle sémantique commun et des cas pratiques transversaux.

Le module n'ayant pas de caractère obligatoire, sa conception devra privilégier une expérience utilisateur fluide et stimulante, afin d'encourager sa complétion spontanée.

Il pourra être :

- Intégré au parcours pédagogique existant, en amont du présentiel, sans prérequis particulier ;
- Proposé en libre accès comme outil de sensibilisation pour toute personne souhaitant découvrir ou s'initier à ces notions.

III. RESULTATS ATTENDUS

Le prestataire est responsable de la conception et du développement complet d'un module e-learning incluant un jeu sérieux. L'ensemble des réalisations devra être conforme à la charte graphique de RNF ainsi qu'aux productions existantes associées à la démarche « Valeurs Ajoutées ».

1. Missions du prestataire

Le prestataire assurera notamment :

- **Conception pédagogique et graphique** : Élaboration du synopsis et du storyboard détaillé, en veillant à une mise en forme claire, structurée et adaptée à un public de gestionnaires et de professionnels de la biodiversité et de la géodiversité.
- **Réalisation multimédia** : Création de l'ensemble des éléments interactifs (animations, vidéos, illustrations, schémas conceptuels, quiz et activités) dans une cohérence visuelle et narrative avec les productions RNF déjà diffusées ;
- **Développement du Jeu Sérieux** : Conception et intégration d'une mise en situation pratique permettant l'appropriation des notions clés de la démarche « valeurs ajoutées ».
- **Livraison du module dans les formats requis** : Développement et export du module aux formats standards (HTML5 et SCORM 2004 ou 1.2) pour une diffusion web et une intégration sur plateforme LMS.

2. Références et Cohérence

Afin d'assurer une cohérence qualitative et visuelle avec les productions RNF existantes, le prestataire est invité à consulter le site de référence : <https://valeurs-ajoutees.reserves-naturelles.org/>. Le module e-learning devra s'inscrire dans cette continuité, en intégrant les notions essentielles et la logique de la démarche « valeurs ajoutées », tout en apportant une mise en forme pédagogique claire, dynamique et adaptée au public.

Le détail des contenus, les éléments du cadrage pédagogique initial, ainsi que les ressources graphiques existantes (charte RNF, charte projet Valeurs Ajoutées, logos des financeurs et fresque) seront mis à disposition par RNF lors de la réunion de lancement de la prestation.

3. Livrables attendus

La prestation donnera lieu à la remise de :

1. Un module e-learning, intégrant un jeu sérieux, livré dans des formats compatibles avec les plateformes de diffusion (HTML, SCORM). L'outil auteur sera déterminé conjointement avec le prestataire.
2. Le dossier de conception pédagogique :
 - Le synopsis ou déroulé général du module,
 - Le storyboard pédagogique détaillé,
 - Les éléments visuels : schémas, illustrations, propositions graphiques.
3. La production multimédia complète de l'ensemble des ressources pédagogiques et des éléments graphiques et interactifs intégrés au module.

Précision sur le périmètre : Le type et la quantité de productions multimédias seront affinés lors de la phase de conception pédagogique. Toutefois, le prestataire devra préciser dans son offre le volume et la nature des composants qu'il estime réalisables, dans le respect du budget global et des contraintes techniques.

4. Les fichiers sources et supports nécessaires à la maintenance ou mise à jour ultérieure :
 - Fichiers sources exploitables du module (format éditable de l'outil auteur),
 - Fichiers sources des éléments graphiques, audio, vidéo et scripts,
 - Polices, habillages, templates,
 - Crédits et informations relatives aux droits d'usage.

5. La mise en ligne et test

- Dépôt du module sur la plateforme LMS choisie par RNF,
- Tests de bon fonctionnement (compatibilité SCORM, suivi, navigation, interactivité)
- Vérification de la conformité aux critères d'accessibilité numérique convenus.

L'ensemble sera livré par voie numérique via une plateforme de téléchargement ou de transfert sécurisée, accompagné d'un courrier de livraison signé par le titulaire.

4. Charte Graphique

Tous les éléments graphiques, visuels et contenus doivent respecter la charte RNF ([lien](#)) et les autres supports de l'étude ([lien](#)), afin d'assurer une cohérence et une homogénéité avec les outils existants.

IV. METHODOLOGIE

Le prestataire proposera une méthodologie structurée, collaborative et itérative, garantissant la qualité pédagogique, graphique et technique du module e-learning, ainsi que le respect des délais et des objectifs définis par RNF.

La méthodologie devra s'appuyer sur les principes suivants :

- Une **conception pédagogique centrée sur l'apprenant**, favorisant l'appropriation progressive des notions clés ;
- Une **articulation équilibrée** entre apports théoriques, mises en situation et interactions, notamment via l'intégration d'un jeu sérieux ;
- Une **co-construction étroite avec RNF**, fondée sur des échanges réguliers et des phases de validation formalisées à chaque étape du projet.

La démarche méthodologique attendue comprend les étapes décrites ci-dessous. Chaque étape de la démarche donne lieu à des livrables soumis à validation par RNF. Le passage à l'étape suivante est conditionné à l'obtention de cette validation.

1. Phase de cadrage et de lancement

- **Réunion de lancement** avec RNF afin de préciser les attentes, les objectifs pédagogiques, les publics cibles et les contraintes techniques et organisationnelles ;
- **Analyse des ressources** existantes, des contenus de référence et de la charte graphique RNF ;
- **Définition du périmètre** de la mission, des livrables attendus et du calendrier détaillé.

2. Conception pédagogique et scénarisation

- **Elaboration du synopsis et note d'intention ludique** : définition de l'architecture globale du module et des mécaniques du jeu sérieux ;
- **Réunion de validation du synopsis** avec RNF pour valider les propositions pédagogiques et ludiques ;

- **Storyboard détaillé (V1 et V2)** : rédaction complète des écrans, scripts audio, consignes d'activités et embranchements du jeu ;
- **Itérations** : intégration des retours de RNF jusqu'à validation du storyboard final.

3. Conception graphique et prototypage

- **Identité visuelle** : déclinaison graphique dans le respect de la charte graphique de RNF, intégration des logos des financeurs et cohérence avec le site « Valeurs Ajoutées » ;
- **Maquettage (Prototype)** : réalisation d'un prototype fonctionnel permettant de valider l'univers graphique, l'ergonomie et la navigation sur un échantillon d'écrans clés ;
- **Réunion de validation du prototype** et de l'univers graphique par RNF avant lancement de la production globale ;
- **Production multimédia** : création des illustrations, schémas, vidéos et animations, conformément au storyboard et à l'univers graphique validés ;

4. Développement, intégration et tests

- **Développement du module** : intégration des contenus, des interactions, des mécaniques du jeu sérieux et des éléments multimédias dans l'outil auteur retenu conjointement avec RNF ;
- **Tests techniques et fonctionnels** : vérification de la navigation, de la compatibilité SCORM (remontée des scores/statuts) et du respect des critères d'accessibilité numérique ;
- **Ajustements** : corrections et ajustements suite aux retours de RNF (version bêta).

5. Validation, livraison et clôture

- **Livraison finale** : rendu du module e-learning aux formats attendus (HTML5 / SCORM) ;
- **Remise des fichiers** : transfert de l'intégralité des fichiers sources éditables et des éléments nécessaires à la maintenance ;
- **Réunion de clôture** : bilan de la mission et validation de la conformité des livrables aux attentes du cahier des charges.

V. GENERALITES

1. Champs d'intervention du prestataire

Le champ d'intervention du prestataire couvre l'ensemble des actions nécessaires à la conception, la production, l'intégration et la livraison du module e-learning, incluant :

- La conception pédagogique et la scénarisation des contenus ;
- La conception graphique, multimédia et le prototypage visuel ;
- Le développement technique du module e-learning, y compris du jeu sérieux ;
- La réalisation des tests techniques, fonctionnels et pédagogiques ;

- La livraison des livrables finaux, de la documentation associée et des fichiers sources.

2. Gouvernance

La gouvernance du projet repose sur une collaboration étroite entre RNF et le prestataire. RNF assure le pilotage stratégique. À ce titre, il définit les orientations, mobilise les ressources nécessaires et valide les livrables à chaque jalon du projet. RNF veille également à l'association de ses partenaires, dans le cadre du projet « Fonds vert Nouvelle-Aquitaine ».

Le prestataire est responsable de la bonne exécution technique et pédagogique de la mission, du respect du calendrier et de la qualité des productions.

3. Organisation de l'équipe du projet

Equipe projet RNF :

RNF désigne, dès la notification du marché, un binôme d'interlocuteurs référents. Ils seront responsables de la gestion technique, administrative et financière du projet ainsi que de la validation de la qualité de la prestation. Ce binôme assure la liaison entre le prestataire, le groupe de travail interne et les partenaires impliqués dans le projet.

Equipe projet du titulaire :

Le prestataire mobilise une équipe pluridisciplinaire dont la composition est définie lors de la réunion de lancement. Il désigne un interlocuteur unique (Chef de projet), garant de la cohérence de la mission. Tout changement au sein de l'équipe projet est soumis à la validation préalable de RNF. À cette fin, le prestataire transmet le CV du nouveau collaborateur, qui doit justifier d'un niveau de compétences équivalent à la personne remplacée. Ces changements ne peuvent donner lieu à aucune augmentation du montant des prestations.

4. Calendrier de la mission

Le prestataire proposera, dans son offre, un planning détaillé établi sur la base du calendrier prévisionnel de référence fourni en **Annexe 1**. Ce planning devra préciser :

- les différentes phases de travail et de production ;
- les dates de remise des livrables intermédiaires ;
- les temps d'échange et de validation avec RNF.

Toutefois, les dates précises seront discutées et arrêtées définitivement lors de la réunion de lancement. Cet ajustement permettra de garantir une parfaite adéquation avec les agendas des parties prenantes et la disponibilité des experts métiers.

Le respect des délais constitue un élément essentiel de la mission. RNF s'engage à fournir ses retours dans les délais compatibles avec le planning validé.

5. Réunions de suivi du projet :

Plusieurs points de suivi sont prévus afin de garantir l'alignement entre le déroulement de la mission et les attentes de RNF. Les dates envisagées pour ces échanges sont présentées en **Annexe 1**.

Le pilotage de la mission s'articulera autour des étapes clés suivantes :

- **Réunion de lancement** : cadrage opérationnel, établissement du calendrier détaillé et validation définitive des attentes.
- **Atelier Synopsis** : validation de l'idée directrice, du scénario pédagogique et de la mécanique du jeu sérieux.
- **Revue de Storyboard V1** : présentation et échanges autour de la première version du scénario détaillé.
- **Validation Conception & Prototype** : validation du storyboard final et prototype graphique fonctionnel (univers visuel et ergonomie). Cette étape marque le "gel" des contenus avant production.
- **Points de suivi de production** : points d'étape réguliers sur l'avancement de l'intégration multimédia et le développement des interactions.
- **Validation Bêta** : démonstration du module complet intégré dans la plateforme de diffusion pour validation avant la phase de tests.
- **Recettage** : analyse des retours de tests et ajustements.
- **Validation de la Version Finale (VF)** : validation technique et pédagogique finale.
- **Réunion de clôture** : bilan de la mission, transfert de l'intégralité des fichiers sources éditables et des droits d'usage.

6. Montant de la prestation

Le montant de la prestation ne pourra pas dépasser un montant total de 25 000 € TTC, l'association n'étant pas soumise à la TVA. Ce montant inclut l'ensemble des honoraires du prestataire ainsi que tous les frais annexes nécessaires à la réalisation de la mission (réunions, relectures, corrections, livrables finaux).

7. Modalités de candidature

Les candidats doivent soumettre une proposition par mail ayant comme objet : Candidature pour le marché N° 2026/RNF/01 au contact mentionné dans l'article 1.1.

Les candidatures devront comprendre :

- Une note méthodologique présentant la compréhension des enjeux, l'approche pédagogique proposée, les outils techniques envisagés et le planning prévisionnel ;
- Un portfolio de réalisations similaires (liens vers des démos, vidéos ou captures d'écran) ;
- La composition de l'équipe dédiée et toute information relative à la méthodologie de travail et au suivi de projet ;
- Une proposition financière détaillée TTC incluant tous les frais éventuels ;
- L'acte d'engagement renseigné et signé (Annexe 2) ;
- Attestation de vigilance ;
- K-BIS / Fiche SIRENE ;
- Attestation d'assurance ;
- RIB

8. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures et en cas de pièces manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé aux candidats de compléter leur dossier des pièces manquantes ou incomplètes dans un délai identique à tous.

RNF éliminera les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées, incomplètes ou non conformes aux exigences formulées. Seules les offres complètes seront expertisées.

9. Critères d'attribution

Les propositions seront analysées selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	40.0
2- Valeur technique	60.0
2.1 – Compréhension du sujet et approche pédagogique	20.0
2.2 – Expertise technique et expérience	15.0
2.3 – Méthodologie projet et Gouvernance	15.0
2.4 – Moyens humains et compétences mobilisés	10.0

Des entretiens pourront être menés avec les prestataires pré-sélectionnés.

VI. DISPOSITIONS JURIDIQUES ET DROITS

1. Propriété intellectuelle et droits d'usage

Le prestataire cède à RNF, à titre exclusif, l'intégralité des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle afférents aux livrables réalisés, comprenant notamment les droits de reproduction, de représentation et de transformation définis aux articles **L. 122-2 et L. 122-3 du Code de la propriété intellectuelle**.

Cette cession inclut les droits d'adaptation, de modification, de traduction et d'intégration sur tout support connu ou à venir, pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur. RNF pourra ainsi faire évoluer, mettre à jour ou réutiliser tout ou partie des livrables de manière autonome ou via le tiers de son choix.

La rémunération des droits patrimoniaux cédés dans le cadre du présent marché est intégralement incluse dans le montant total de la prestation. Aucune rémunération complémentaire ne pourra être réclamée au titre de l'exploitation des droits cédés.

1. Intention de diffusion des livrables sous licence libre (Creative Commons)

RNF informe les soumissionnaires de son intention de diffuser, à terme, le module finalisé sous licence **Creative Commons CC BY-NC 2.0 FR**. En conséquence :

- **Attribution** : L'utilisateur doit créditer l'œuvre (RNF), intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées.
- **Pas d'Utilisation Commerciale** : L'utilisateur n'est pas autorisé à faire un usage commercial de cette œuvre, ou de toute partie du matériel la composant.
- **Pas de restrictions complémentaires** : L'utilisateur n'est pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Le prestataire s'engage à ce que l'ensemble des ressources intégrées (images, sons, vidéos, polices) soit strictement compatible avec ces conditions de diffusion.

2. Garanties du prestataire

Le prestataire garantit que les livrables remis sont :

- originaux et exempts de toute contrefaçon ;
- libres de droits ou réalisés avec des éléments pour lesquels il détient l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation et à leur cession à RNF.

Il garantit RNF contre toute revendication, action ou recours de tiers relatif à la propriété intellectuelle des livrables.

3. Fichiers sources et éléments réutilisables

Le prestataire s'engage à remettre à RNF l'ensemble des fichiers sources et éléments nécessaires à la maintenance, à la mise à jour ou à l'évolution ultérieure du module e-learning, notamment :

- Les fichiers sources du logiciel auteur ;
- Les éléments graphiques, audiovisuels et sonores ;
- Les scripts, contenus textuels et voix off séparés ;
- Les templates, habillages graphiques et polices utilisées (sous réserve de droits tiers) ;
- Les informations relatives aux crédits et aux droits d'usage.

Aucun élément ne pourra être livré sous un format propriétaire empêchant son exploitation par RNF. Le prestataire précisera les logiciels et versions nécessaires à l'édition des fichiers sources. Ces derniers devront être exploitables via des logiciels standards du marché, sans nécessiter le recours à des outils développés spécifiquement par le prestataire (sauf accord préalable).

La remise de l'intégralité de ces fichiers sources est comprise dans le prix du marché et ne fera l'objet d'aucun supplément.

4. Protection des données personnelles

Le prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Si des données à caractère personnel sont traitées, le prestataire s'engage à ne les utiliser que pour les besoins stricts de la mission, à en garantir la sécurité et à ne pas les conserver au-delà de la durée nécessaire.

Le prestataire garantit que les livrables ne contiennent aucun dispositif de collecte de données personnelles à l'insu de RNF.

5. Responsabilités et communication

Le prestataire est responsable de la bonne exécution des prestations, de la conformité des livrables et du respect des délais.

Toute utilisation par le prestataire d'informations, de résultats ou de documents obtenus dans le cadre du marché (notamment pour un portfolio ou une référence commerciale) est strictement soumise à l'**accord écrit préalable de RNF**. Cette diffusion, si elle est autorisée, doit s'exercer dans le strict respect des droits moraux et ne pourra intervenir qu'après la diffusion officielle du projet par RNF.

RNF ne pourra être tenue responsable d'une utilisation des livrables en dehors du cadre défini par le présent marché.

2 ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel de réalisation de la prestation

Phase	Période estimée	Livrables / Objectifs
1. Lancement & cadrage	Le 2 mars	Réunion de lancement. Cadrage opérationnel, transfert des ressources et validation du calendrier définitif.
2. Conception Pédagogique (V1)	Du 2 au 20 mars	Élaboration et livraison du Synopsis (mécanique de jeu) et du Storyboard V1 (scénario détaillé).
3. Revue de conception RNF	Du 23 mars au 10 avril	Validation Experts. Analyse et retours consolidés de RNF sur le storyboard V1.
4. Ajustements V2 & Univers graphique	Du 13 avril au 4 mai	Intégration des retours sur le storyboard et création du Moodboard graphique. Le 27 avril : Livraison du Storyboard V2 et présentation de l'univers graphique (Moodboard)" Semaine du 27 avril : Retours et ajustements à réaliser Storyboard V2.
5. Validation Storyboard & Prototype V1	Semaine du 4 mai	Retours sur l'univers graphique et présentation de la V1 du prototype graphique et fonctionnel. Derniers ajustements Storyboard (si nécessaire). Jalon à déterminer : Signature du Storyboard VF.
6. Retours & Ajustements Prototype	Du 11 au 22 mai	Analyse RNF et ajustements du prestataire sur l'univers, le graphisme ou l'usage (ergonomie).
7. Validation finale Prototype	Semaine du 25 mai	Jalon : Livraison du prototype corrigé et feu vert pour développement.
8. Développement & Production	Du 1er juin au 10 juillet	Phase de production : création multimédia, intégration et développement complet du module, y compris du jeu sérieux. Itérations : Points de suivi pour validation en cours de route.
9. Livraison Version Bêta	Le 13 juillet	Réunion de présentation. Livraison du module complet intégré pour revue interne RNF.
10. Recettage (Tests)	Du 13 au 28 juillet	Phase de Recette. Tests techniques (LMS/SCORM) et pédagogiques. Corrections et derniers réglages.

11. Validation & Livraison Finale	Le 30 juillet	Jalon final : Validation de conformité après corrections. Livraison du SCORM final et des fichiers sources.
12. Clôture de mission	Le 30 juillet	Réunion de clôture. Bilan du projet et transfert officiel de propriété.

Annexe 2 : Acte d'engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 11 – PARTIES CONTRACTANTES

11.1. Identification du maître d'ouvrage

Réserve Naturelles de France (RNF), représentée par son président en exercice M. Michel DELMAS.

Nom, prénom, et qualité du signataire du marché : THOMAS Marie, directrice de Réserve Naturelles de France

11.2. Identification du candidat

Le candidat se présente seul

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

Raison sociale telle que figurant au KBis													
Nom commercial, le cas échéant													
Forme juridique													
Adresse de l'établissement													
Adresse du siège social (si différente)													
n° de téléphone :	télécopie :			Courriel :									
Code APE	N° de SIRET												

Le candidat se présente en groupement. Le mandataire complète la partie suivante pour ce qui le concerne ainsi que l'annexe 7 « Groupement » pour ses co-traitants :

Nom, prénom et qualité du mandataire :

les membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
 conjoint avec mandataire solidaire non solidaire

Raison sociale telle que figurant au KBis													
Nom commercial, le cas échéant													
Forme juridique													
Adresse de l'établissement													
Adresse du siège social (si différente)													
n° de téléphone :	télécopie :			Courriel :									
Code APE	N° de SIRET												

11.3. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du présent dossier comprenant le cahier des charges, l'acte d'engagement valant cahier des clauses techniques et administratives du présent marché et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou autres déclarations, m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

- Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (Rayer les mentions inutiles), à fournir les prestations décrites et conformes aux résultats attendus, selon les règles de l'art de la profession. Je suis responsable de la bonne exécution de la prestation. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée.

Toute inexécution ou mauvaise exécution de cette obligation, conduisant à une impossibilité pour le pouvoir adjudicateur d'utiliser tout ou partie des résultats, déclenche la procédure de résiliation selon les modalités définies à l'article 3, et après mise en demeure restée sans effet.

- Je m'engage à signaler immédiatement au pouvoir adjudicateur les causes faisant obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel et indique la durée de prolongation demandée.

Le pouvoir adjudicateur notifie sa décision dans un délai maximum de 15 jours. Le délai éventuellement prolongé a, pour l'application du marché, les mêmes effets que le délai contractuel.

11.4 – Droits de propriété

RNF dispose sur les résultats de la prestation des droits d'exploitation, comprenant les droits de représentation et de reproduction, et de transformation définis respectivement aux articles L. 122-2 et L. 122-3 du code de la propriété intellectuelle. Ces droits de reproduction s'entendent pour tous les supports connus et à venir et pour le monde entier, notamment sur support papier, numérique, CD-rom, audiovisuel, Internet et intranet et ce, quel que soit l'objectif poursuivi. Ils sont cédés à titre exclusif au profit de RNF.

Le titulaire déclare expressément que le projet ne fera, de sa part, l'objet d'aucune autre cession de droits de propriété intellectuelle à des tiers de quelque nature et de quelqu'étendue que ce soit. Si le titulaire souhaite utiliser, en dehors du cadre du marché, des informations, des résultats ou des documents obtenus dans le cadre du marché, il devra au préalable obtenir l'accord écrit du pouvoir adjudicateur. Il ne peut en faire un usage commercial ou les publier sans l'accord préalable et écrit de celui-ci.

Cette exploitation à titre non commercial s'exerce dans le strict respect des droits moraux de l'auteur.

Les conditions financières de la cession sont comprises dans le montant du marché.

La conclusion du marché n'emporte pas le transfert des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute autre nature afférents aux connaissances antérieures¹.

ARTICLE 12 – DUREE DE VALIDITE DU MARCHE

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 13- UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire demandée est l'EURO.

ARTICLE 14 – PROPOSITION FINANCIERE DU CANDIDAT

Montant forfaitaire pour la réalisation de la prestation : € HT, € TTC

L'offre présentée par la titulaire est acceptée pour valoir acte d'engagement.

Pour le prestataire, Nom Prénom / Qualité / Cachet / Mention(s) manuscrite(s) « Lu et approuvé » / Signature	
Pour RNF Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'engagement A Dijon, le Le signataire représentant RNF Date d'effet du marché : / /	

¹ Par « Connaissances antérieures », il faut comprendre tous les éléments, quelle qu'en soit la forme, la nature et le support, qui ne résultent pas de l'exécution des prestations et qui appartiennent au jour de la notification du marché au titulaire ou à des tiers qui leur sont concédés en licence

Groupement

Dénomination sociale de chaque membre ¹	Prestations exécutées par chaque membre		
	Nature	Montant HT	Montant TTC
<u>Mandataire</u> -			

Les paiements sont effectués : sur des comptes séparés sur un compte unique

Le mandataire complète l'article 10 du présent dossier ; seuls les cotraitants renseignent les rubriques suivantes.

Membre 1 du groupement²

Nom, prénom et qualité du signataire										
Raison sociale telle que figurant au KBis										
Nom commercial, le cas échéant										
Forme juridique										
Adresse de l'établissement										
Adresse du siège social (si différente)										
N° de téléphone :	Télécopie :			Courriel :						
Code APE	N° de SIRET									

Compte à créditer³

Compte ouvert à l'organisme bancaire		Au nom de		
Code Banque	Code guichet	Compte n°		Clé n°

1 Insérer autant de lignes que de cotraitants

2 A reproduire en tant que de besoin

3 Joindre un RIB. Les informations portées et celles du RIB doivent être rigoureusement identiques

Nos partenaires :

